

ON FAIT SA FÊTE AU TAFTA

Questions fréquemment posées

Où en sont TAFTA et CETA ?

L'accord avec les États-Unis (TAFTA) en est à son 9ème cycle de négociation. Les cycles ont lieu tous les trimestres, le prochain est prévu pour juillet, à Bruxelles. La conclusion de l'accord, si un accord est un jour conclu, n'aura pas lieu avant fin 2016. Il est néanmoins probable que les négociations durent bien plus longtemps.

L'accord avec le Canada (CETA) a été négocié pendant 5 ans. Sa négociation a été officiellement terminée à l'automne 2014. Il est actuellement dans une phase d'ajustements "techniques" (peaufinage du langage juridique du texte). Il va par la suite être traduit dans toutes les langues officielles de l'Union européenne et du Canada, puis présenté pour ratification, au plus tôt à l'automne 2015.

Qui va devoir approuver les accords ?

Le Conseil de l'UE, qui représente les États membres, et le Parlement européen vont devoir approuver les accords. Il n'est pas acquis que les Parlements nationaux puissent également se prononcer¹.

Qui négocie ?

C'est la Commission européenne, l'"exécutif" non élu de l'UE, qui négocie d'après les directives des États membres de l'UE. La négociation est en particulier chapeauté par les fonctionnaires européens de la Direction Générale du Commerce (DG Trade dans le jargon), sous la responsabilité de sa Commissaire, Cécilia Malmström.

Qui suit la négociation au niveau du gouvernement ?

Le Secrétaire d'État au commerce extérieur, Matthias Fekl, est en charge du suivi de ces négociations. Il est sous la tutelle du ministre des affaires étrangères Laurent Fabius. Le ministère de l'Économie et des Finances (Bercy) a néanmoins gardé beaucoup d'influence, via les hauts fonctionnaires de la direction générale du trésor et la représentation permanente de la France à Bruxelles.

Qui fait le plus de lobbying en faveur du TAFTA ?

D'après l'analyse des rencontres entre lobbyistes et Direction Générale du Commerce, réalisée par l'organisation Corporate Europe Observatory, ce sont les géants de l'agro-industrie et de l'agro-alimentaire qui sont les champions du lobbying pro-TAFTA. Ils sont suivis par les fédérations patronales, les chambres de commerce européennes et américaines, le secteur des télécoms et de l'informatique, l'automobile, les équipementiers, l'industrie de la chimie, de la finance, de la santé, de l'audiovisuel et des médias et l'industrie pharmaceutique. Dans la phase préparatoire des négociations

¹ Si les accords sont déclarés "mixtes" par les services juridiques de la Commission, tous les Parlements nationaux devront se prononcer. Un seul vote négatif peut rendre un accord caduc. Pour qu'un accord soit mixte, il faut que son contenu porte à la fois sur des compétences exclusives de l'UE (commerce, investissement..) et sur des compétences qui restent nationales (services publics par exemple). La question de la mixité des accords est aussi politique que juridique, et elle n'est pour l'instant pas tranchée.

TAFTA, 520 des 560 rencontres (92%) de la DG commerce ont eu lieu avec des lobbyistes du milieu des affaires, et 4% avec des groupes représentant l'intérêt général (universitaires, syndicats, associations de consommateurs, administrations).

Est-ce qu'on peut stopper ces accords ?

Oui, bien entendu. L'AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement) a été stoppé en 1998 par la France, ACTA (accord anti-contrefaçon) a été stoppé par le Parlement européen en 2012, la Zone de Libre Échange des Amériques (ZLEA ou FTAA) avec les États-Unis a été stoppé par les peuples et les gouvernements sud-américains en 2005. TAFTA et CETA seront les prochains sur cette liste. L'opposition à ces accords est extrêmement forte partout en Europe, particulièrement en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne, en Autriche, en Belgique...

Est-ce que ces accords sont négociés en secret ?

Oui. Les cycles de négociation se tiennent à huis clos, et aucun texte tenant compte des positions et demandes américaines n'est accessible au public. Les quelques "positions initiales de l'UE" mises en ligne par la Commission, sous la pression des mouvements sociaux européens, sont parcellaires, souvent obsolètes et ne reflètent pas le contenu des négociations. Les négociations de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) sont accessibles aux observateurs : la transparence de négociations commerciales est donc possible. Si les négociations du TAFTA et du CETA sont totalement opaques, c'est le fait d'une volonté politique des États qui négocient.

La Commission dit que grâce à ses réformes, le mécanisme d'arbitrage ne menace plus le droit des États à réguler. Est-ce le cas ?

Pas du tout, au contraire. L'existence de ce mécanisme dans l'accord avec le Canada (CETA) est extrêmement dangereuse, et ses effets dévastateurs sur la démocratie n'ont en aucun cas été atténués par les soi-disant réformes de la Commission. Pour une analyse détaillée, voir le rapport *Marchander la démocratie, en quoi les règles de protection des investisseurs du CETA menacent-elles le bien public au Canada et dans l'Union Européenne ?* (novembre 2014)

Pourquoi les États promeuvent-ils ce type d'accords ?

Croissance et emploi : voilà le leitmotiv des promoteurs de l'accord. Mais comment croire que les multinationales redistribueront leurs gains ? Les études sont moins que claires sur l'impact économique du traité, et certaines prédisent jusqu'à 600 000 pertes d'emploi dans la première décennie de mise en place du TAFTA. Enfin, le gouvernement français et la Commissaire européenne C. Malmström parlent de faciliter l'exportation vers l'Amérique du nord de pommes et d'huîtres françaises, ou de pâtisseries danoises, grâce à l'harmonisation des réglementations des deux côtés de l'Atlantique. Quelle est la logique de tels arguments, alors que la crise climatique est le plus grand défi du XXIème siècle et qu'une réduction drastique de nos émissions de gaz à effet de serre s'impose ?

Vous avez d'autres questions ? Parlez à vos voisins de table !

Retrouvez de nombreuses informations sur le site d'Attac France (<https://france.attac.org/se-mobiliser/le-grand-marche-transatlantique>), suivez l'actualité des traités commentée par Attac et l'Aitec (www.libre-echange.info), consultez le site du collectif national Stop TAFTA (www.collectifstoptafta.org)